

A l'attention des membres
du Comité de quartier n° 1
Le Bourg rive gauche – Plein Soleil - Hoirie

Dossier suivi par :
Pôle Direction Générale
☎ : 04 76 50 47 16
mél : pole.dg@ville-voreppe.fr

Voreppe, le 28 septembre 2022

Madame, Monsieur,

Suite à la visite de terrain au sein de votre quartier qui s'est déroulée le 1er juin dernier, nous vous prions de trouver ci-après un compte rendu des principaux points abordés par le comité de quartier lors de cette déambulation et des premiers éléments de réponses que nous pouvons vous apporter.



Rue de Nardan

Le comité de quartier fait remarquer que le trottoir n'est pas continu et qu'il reste une zone en gravier

-> **Réponse formulée lors de la visite** : le propriétaire riverain a pour projet de clôturer son terrain, avec mise en place d'un mur bahut + clôture. Il est prévu qu'une fois le muret réalisé par le riverain, la Ville réalise les enrobés. Cette opération est d'ailleurs prévue au budget 2022 de la collectivité.

Arcade / entrée du Lycée

Du mobilier urbain est "détérioré" : table graffée, barrière descellée,...

-> **Réponse formulée lors de la visite** : Les services prennent en compte pour réparation.

Stalingrad – débouché de la voie verte.

Les membres du comité de quartier s'étonnent que la voie verte qui démarre sur la rue De Lattre de Tassigny termine en impasse et ne soit pas accessible côté Stalingrad.

-> **Réponse formulée lors de la visite** : la Ville n'est pas propriétaire du foncier nécessaire à l'aménagement de ce débouché. Faute d'un accord avec le propriétaire, l'aménagement n'est pas possible. Des échanges ont eu lieu et n'ont pour l'instant pas abouti.

Une discussion s'engage sur l'intérêt de cette voie verte, qui peut paraître "redondant" vu qu'il y en a déjà une un peu plus bas, qui passe par le chemin de la Jacquinière.

-> **Réponse formulée lors de la visite** : il est nécessaire de constituer un maillage le plus dense possible afin de faciliter et promouvoir les modes de déplacements doux. Cet itinéraire permettrait de créer un autre accès à la promenade de Roize, via une propriété communale, ce qui ne semble pas inintéressant et mérite d'être étudié de manière plus approfondie.

Un riverain indique que les véhicules roulent vite sur Stalingrad, et sollicite un renforcement de la signalétique (vitesse limitée à 30 km/h).

-> **Réponse** : les comptages réalisés sur ce secteur de Stalingrad récemment montrent une vitesse 85 (vitesse en dessous de laquelle roulent 85 % des véhicules) de 43km/h, ce qui est certes supérieur la vitesse limite sans toutefois qu'on puisse juger la situation "catastrophique". Le renforcement de la signalisation par un marquage au sol sera étudiée par les services.

Promenade de Roize

Les représentants de la Ville indiquent que la replantation des acacias, sur la première partie de la promenade en partant du haut, sera réalisée cet automne. La seconde partie serait traitée (sous réserves des arbitrages budgétaires) sur 2023. Ceci permettra de régler le problème des racines qui dégrade la voie verte.

Mr Lannaud précise qu'un projet est en cours d'élaboration avec COREPHA pour proposer l'installation de panneaux pédagogiques sur la Roize (crue, faune,...) et d'arches au niveau de l'entrée et de la sortie de la promenade.

-> **Réponse formulée lors de la visite** : il conviendra que ce projet soit validé par une instance décisionnelle municipale pour qu'il puisse être mis en œuvre.

Retour Mairie par la place Pugnot, la voie verte du FLPA et la rue de Nardan

A noter sur tout le long du parcours

Il a été repéré à plusieurs endroits que de la végétation dépasse des propriétés riveraines sur l'emprise du domaine public (voie verte le long du lycée, Stalingrad, rue de Nardan,...).

-> **Réponse formulée lors de la visite** : un courrier sera fait aux propriétaires concernés. A noter : dorénavant, afin d'éviter les tailles de végétaux pendant la période de nidification, 2 possibilités :

- si le débordement de la végétation génère un problème de sécurité (ex : ronce sur la voie verte), le courrier rappellera au propriétaire ses obligations et lui demandera d'intervenir dans les plus brefs délais.
- Si le débordement ne génère pas de problème de sécurité, le courrier rappellera au propriétaire ses obligations et lui demandera d'intervenir à partir du mois d'octobre.

Mur au-dessus des jardins des turpinières :

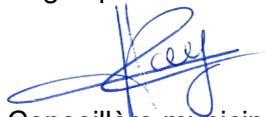
Les membres du comité de quartier indiquent qu'ils n'ont pas eu de retour à leur fiche navette dans laquelle ils signalent un problème sur le mur de soutènement entre les jardins rue des turpinières et le cimetière / rue Curé Nublât.

-> **Réponse formulée lors de la visite** : les représentants de la Mairie s'excusent pour l'absence de réponse. Il est prévu de lancer une étude (diagnostic + préconisations de travaux) sur les murs et ouvrages d'arts du cimetière du Bourg. Cette étude serait réalisée par un bureau d'étude spécialisé, sur 2022 – 2023. Le mur objet de la demande du comité de quartier est compris dans le périmètre d'étude.

Le lundi 24 octobre 2022 à 18h30 – en salle du conseil municipal, une rencontre inter-quartier (animateurs, membres et élus référents) est prévue. Lors de cette rencontre seront abordés le projet d'extinction de l'éclairage public ainsi que le bilan des comités de quartier de l'année écoulée.

Nous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Angélique ALO-JAY



Conseillère municipale déléguée
au cinéma le CAP
Élue référente du quartier 1

Charly PÈTRE



Adjoint en charge de la prévention du cadre de vie
de la vie des quartiers, de la proximité et de la
communication